

A propos du court-métrage...

Tout d'abord et au nom de toute l'équipe du court-métrage, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année. En effet nous nous verrons en 2007 pour une projection en bonne et due forme bien que certains paramètres concernant la "post-production" aient pris du retard !

Ces retards sont dus exclusivement à des restructurations au sein de l'école qui produit le film.

Bref, tout suit son cours lentement, mais surtout, surtout normalement !

Nous vous remercions à présent pour votre patience et votre confiance.

Nous vous tenons au courant début 2007, et une fois encore merci pour votre participation au projet, sans laquelle nous serions encore en train de tourner le film. (et peut-être même encore au cimetière!).

A très bientôt à tous et à toutes !

Frédéric Ménier

FUITE D'EAU

En cas d'urgence durant les heures de fermeture de la Mairie, vous pouvez appeler le service des Eaux du SIVOM au 03.21.52.99.10

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

Il est rappelé que la présence du demandeur est indispensable lors du dépôt de la demande afin de pouvoir réaliser la prise d'empreinte.

Le délai d'obtention est d'environ deux mois.

Pièces à produire : livret de famille, extrait d'acte de naissance, 2 photos, 2 justificatifs de domicile en original (facture EDF, eau, téléphone etc...)

RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et les garçons nés en 1990 doivent se faire recenser en Mairie le mois de leur 16 ans. Le livret de famille est indispensable pour cette formalité.

Une attestation de recensement leur sera délivrée. Elle sera nécessaire pour les concours, examens, inscriptions au permis de conduire...

DEMANDE DE PASSEPORT

Le nouveau passeport n'est délivré qu'à titre individuel quel que soit l'âge du demandeur (l'inscription des enfants n'est plus possible).

Pièces à produire : copie intégrale de l'acte de naissance ou de mariage en original, 2 photos originales normées récentes (format 3,5 x 4,5 cm, identiques, de face et tête nue, sur fond clair sauf fond blanc, neutre et uni, en couleur de préférence ou en noir et blanc), 1 justificatif de domicile en original (facture EDF, eau, téléphone etc...) au nom du demandeur, un document officiel avec photographie permettant au demandeur de justifier son identité (carte d'identité, permis de conduire...), un timbre à 60€ pour les adultes ou 30€ les mineurs.

Délai d'obtention : 1 mois.

Validité : 10 ans pour les personnes majeures, 5 ans pour les personnes mineures.